



Démission suivie de CDI avec risque licenciement

Par clemcha8617

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste dans ma précédente entreprise après plus de 5 ans de CDI, car il y avait une forte dégradation des conditions de travail. J'ai quitté ce poste fin janvier 2026. Après cela, j'ai fait une pause de 4 mois pour faire un point sur mes envies et la suite de mon parcours.

J'ai créé ma micro-entreprise fin mai et je travaille comme freelance, mais j'aimerais retrouver un CDI ou même un CDD. J'ai une opportunité de CDI qui se profile, mais pour un poste un peu en dehors de mes compétences. Si jamais je signe un CDI mais que l'employeur met fin à mon contrat après moins d'un mois (pour insuffisance professionnelle j'imagine), est-ce que cela ouvrira mes droits à l'ARE ?

Je suis un peu dans le flou, car je serais dans le cas d'une démission, suivie d'un CDI avec une interruption de la période d'essai à moins de 3 mois (donc moins que les 65 jours / 455 heures travaillés).

Merci pour votre retour.

Par kang74

Bonjour

Vous n'êtes pas dans le cadre d'une démission suivi d'un CDI puisque vous avez attendu 4 mois .

En toute logique vous ne perdez rien à tenter ce CDI puisqu'actuellement vous n'avez pas les ARE .